

TOUS EUROIS

Lettre départementale à destination des Élus du département de l'Eure

Des mesures fortes et innovantes



Mesdames, messieurs
les Élus,

Après deux ans à assainir nos bases budgétaires et à lancer nos grands Plans Pluriannuels d'Investissements (collèges, routes, EPHAD, casernes de pompiers, THD) qui balisent notre politique

budgétaire jusqu'en 2021, nous entrons dans une nouvelle phase.

Il y a quelques jours en effet, le conseil départemental de l'Eure a adopté une série de mesures fortes et innovantes. D'aucuns diront qu'elles se trouvent parfois en limite de ses compétences, et alors ? Pour stimuler notre économie, redynamiser nos centres-bourgs et veiller à l'épanouissement de notre jeunesse, il nous faut faire preuve de courage et d'initiative.

Le "plan commerce 2017-2021" qui prévoit notamment de rembourser aux commerces de proximité (et seulement eux) jusqu'à 50% de la taxe foncière perçue par le Département est un dispositif totalement inédit au plan national. L'aide à la mobilité pour les jeunes avec des prêts à taux zéro pour l'achat d'un premier véhicule propre est tout aussi originale. Notre nouveau plan d'inclusion sociale qui doit permettre d'accroître le retour à l'emploi des allocataires du RSA et le "plan lecture publique" qui va amener les livres, papier ou numériques, au plus près des Eurois sont autant de politiques volontaristes et innovantes.

Je veux vous dire que l'Eure trace son chemin avec pour seule boussole : la qualité de vie des Eurois et le soutien à l'ensemble de ses territoires.

Bonne lecture.

Pascal Lehongre
Président du Département de l'Eure



COLLÈGES

Un effort sans précédent pour l'éducation

Les collèges et les collégiens sont bien l'une des priorités que s'est assignée le Département. Priorité affichée mais aussi effective, chiffres à l'appui.

En 2015, le budget consacré par le Département à l'éducation était de 57,5 millions d'euros. Il sera, en fin d'année 2017, de près de 72,8 millions d'euros. Rapporté au nombre d'élèves scolarisés dans les collèges de l'Eure, ce budget passe donc de 1979 € par collégien et par an à 2532 €.

Une bonne partie de ce budget est consacrée à l'entretien, la rénovation et la construction. En juin 2015, les élus du Département votaient en effet un inédit plan pluriannuel d'investissement pour les collèges doté de 172 millions d'euros pour reconstruire 11 collèges et en restructurer profondément 5 autres d'ici 2021.

Ce plan, unique en France, répondait aux constats alarmants de vétusté et même de sécurité de nombreux établissements. Depuis, les choses avancent. Les urgences sont traitées et le travail de fond sur les reconstructions progresse. Le deuxième collège du Neubourg, en cours de construction, sera le premier livré dès septembre 2019. Les autres

suiront à partir de 2020.

Mais la hausse du budget consacré à l'éducation profite également directement aux collégiens. Il y a eu par exemple trois fois plus de familles aidées par le biais d'une bourse départementale d'éducation en 2016 qu'en 2015. Grâce à une simplification des démarches, le nombre de bénéficiaires est passé de 2836 en 2015 à 6631 en 2016 pour une enveloppe budgétaire de l'ordre de 1,2 million d'euros.

Enfin, l'effort budgétaire du Département porte également sur la réussite éducative des collégiens. A travers le soutien aux projets pédagogiques proposés par les établissements (400 000 €) mais aussi de façon très concrète en investissant et en modernisant les installations et les outils numériques des collèges. Cette partie du budget a été multipliée par 3 pour atteindre 2 millions d'euros cette année.

> **Tout savoir sur les actions du Département pour les collèges et les collégiens sur www.eureenligne.fr rubrique Jeunesse et sport**

Les élus à votre écoute

Vice-présidents



1^{er} Vice-président

Jean-Paul Legendre en charge des affaires générales, des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'équilibre des territoires. Rapporteur général du budget



7^e Vice-président

Benoît Gatinet en charge des bâtiments, des moyens généraux, de la réussite éducative, des collèges et de l'Enseignement supérieur.



2^e Vice-président

Frédéric Duché en charge du numérique, du dialogue social, de la contractualisation et du soutien aux collectivités locales.



8^e Vice-présidente

Diane Leseigneur en charge de l'urbanisme, de l'habitat, du logement et de l'économie sociale, solidaire et circulaire.



3^e Vice-présidente

Stéphanie Auger en charge du développement économique, de l'emploi, de l'aménagement du territoire, de l'économie touristique et de l'axe Seine.



9^e Vice-président

Alexandre Rassaert en charge de la jeunesse, de la vie associative, des sports, de la culture et des relations internationales. Premier Secrétaire du Conseil départemental.



4^e Vice-président

Jean-Hugues Bonamy en charge des grandes infrastructures, de la voirie, des transports et de la mobilité.



10^e Vice-présidente

Perrine Forzy en charge de l'autonomie, des personnes âgées, des personnes handicapées, de l'accès à la santé, de l'insertion, de l'enfance et de l'égalité des chances.



5^e Vice-présidente

Hafidha Ouadah en charge de la politique de la ville et de la prévention spécialisée.



11^e Vice-président

Gérard Chéron en charge des politiques de l'eau et de l'assainissement, de la protection des ressources naturelles et de la transition énergétique.



6^e Vice-présidente

Marie-Christine Join-Lambert en charge de l'agriculture, de l'alimentation, de la ruralité, et de la préservation de l'environnement.



12^e Vice-présidente

Martine Saint-Laurent en charge du patrimoine historique, de la lecture publique et des archives départementales.

Numéros utiles

URGENCES

- SAMU : 15
- Gendarmerie : 02 32 29 57 17
- Police Nationale : 02 32 39 90 00
- Centre anti-poison : 02 35 88 44 00
- Hébergement d'urgence : 115 (numéro national)
- Protection de l'enfance : 119 (numéro national)
- Médecin généraliste : 116-117 (en semaine après 20 h, le week-end après 12 h et les jours fériés)

SOCIAL

- Premier contact du Département : 02 32 31 97 17 (lundi 14h-17h, mardi au vendredi 9h-12h et 14h-17h)
- Clic (centres locaux d'information et de coordination pour l'accompagnement des personnes âgées) :
 - Évreux 02 32 31 97 00
 - Clic Est (Vernon-Louviers) 02 32 09 46 63 ou 02 32 71 24 73
 - Clic Ouest (Bernay-Pont-Audemer) 02 32 41 76 74
- Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Eure : 02 32 31 96 13

ROUTES DÉPARTEMENTALES

- Secteur Ouest
 - Unité territoriale de Brionne : responsable Christophe Nêhou 02 32 46 75 74
 - Antenne de Beuzeville : responsable Sylvain Esvan 02 32 20 35 81
- Secteur Est
 - Unité territoriale de Vernon : responsable Karine Barral-Leclerc 02 32 54 79 90
 - Antenne de Louviers : responsable Bertrand Cambier 02 32 09 38 70
- Secteur Sud
 - Unité territoriale de Conches-en-Ouche : responsable Sylvain Alleaume 02 32 39 72 08
 - Antenne d'Evreux : responsable Philippe Dubos 02 32 31 93 55

DIVERS

- Médiathèque départementale de l'Eure : 02 32 39 23 24
- Laboratoire Départemental d'Analyses de l'Eure : 02 32 38 26 70
- Archives Départementales : 02 32 31 50 84
- Conservation départementale du patrimoine : 02 32 31 94 83
- Transports scolaires : 02 32 31 51 29

Pour joindre vos élus départementaux :

☎ 02 32 31 50 21 ▪ ✉ vice-presidents-cd27@eure.fr



Perrine Forzy (au centre de la photo), vice-présidente en charge notamment des questions d'insertion a présenté les grandes lignes du nouveau pacte territorial pour l'insertion dans l'Eure.

L'insertion : le Département mobilisé pour développer le retour à l'emploi

→ En validant le nouveau Pacte territorial pour l'insertion en session plénière, les conseillers départementaux souhaitent donner un nouvel élan à ce pan important de l'action départementale. Avec des mesures qui visent notamment à décloisonner les pratiques et à ne pas se limiter à des actions d'assistantat.

Il revient au Département de définir la politique d'action sociale et médico-sociale de son territoire et donc de se doter d'outils lui permettant d'en assurer la mise en œuvre cohérente. Le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) que les conseillers départementaux ont validé en session lundi 16 octobre est l'un de ces outils.

Dans l'Eure, le PTI est établi en cohérence et en complémentarité avec le schéma unique des solidarités du Département. Le choix a ainsi été fait d'orienter ce dispositif prioritairement vers les bénéficiaires du RSA, les travailleurs handicapés, ainsi que les jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance.

Pour réussir ce nouveau défi, le Conseil départemental de l'Eure et les signataires

historiques ont décidé, conjointement, de solliciter des acteurs économiques qui ont ainsi pu contribuer à l'enrichissement des travaux.

Il s'agit de la véritable nouveauté de ce PTI : avoir impulsé la rencontre entre les acteurs historiques de l'insertion et les partenaires du monde économique, permettant ainsi de faire le lien avec les besoins des entreprises du département. Vice-présidente en charge des questions d'insertion, Perrine Forzy, a donc annoncé que désormais, à chaque fois que cela sera possible, des missions internes au Conseil départemental ou au sein de ses satellites seront confiées à des bénéficiaires du RSA afin de renforcer les mises en situation professionnelle.

Par ailleurs, les clauses d'insertion seront

systématisées dans les marchés du Conseil départemental qui exigera des partenaires qu'il finance, d'en faire autant dans leurs propres marchés.

En présentant ce Pacte Territorial pour l'Insertion 2017-2020, la vice-présidente a aussi annoncé la création d'une aide financière personnalisée permettant aux bénéficiaires du RSA de prendre en charge leurs frais liés à l'entrée en formation, la mise en place d'un « Pack installation Logement » (qui permet dans le cadre d'une embauche de bénéficiaire d'un kit minimal d'équipement pour son nouveau logement) et la création d'une « pépinière » de candidats à l'emploi en identifiant des bénéficiaires RSA préparés, formés et prêts à l'emploi.



3^{ÈME} CONFÉRENCE DES ÉLUS

- lundi 27 novembre, 9h au cinéma Pathé d'Evreux.

SESSION PLÉNIÈRE :

- lundi 11 décembre à 9h30 à l'Hôtel du Département.

COMMISSIONS PERMANENTES

- Lundi 6 novembre 2017
9h à l'Hôtel du Département.
- Lundi 4 décembre 2017
9h à l'Hôtel du Département.

PLAN COMMERCE 2017-2021

Commerce de proximité : l'Eure innove

→ Les élus départementaux ont adopté lundi 16 octobre un ambitieux plan pour le commerce dans l'Eure. Avec des mesures inédites comme le remboursement d'une partie de la taxe foncière des commerçants que le Département sera le premier à mettre en œuvre en France, ce plan vise à participer activement à la revitalisation des centres-villes et des bourgs.



Cet inédit plan commerce, pour la période 2017-2021 dans l'Eure, a été adopté en session plénière lundi 16 octobre.

Les commerces participent de façon essentielle à la vie des villes et des villages de l'Eure. Pourtant, ils sont aussi soumis à une concurrence féroce à la fois des grands centres commerciaux de périphérie et des nouveaux modes de consommation nés du développement du numérique.

Reste qu'un mouvement de fond semble bien s'amorcer. Les Français retrouvent avec plaisir le chemin des marchés ou des commerces de proximité poussés par une volonté plus ou moins consciente de consommer plus local et plus responsable. On ne parle pas encore de renversement de tendance mais l'éclaircie est suffisante pour tenter d'accompagner le mouvement et soutenir la revitalisation des centres-bourgs.

Pour cela, le Département a choisi de mettre à disposition des entrepreneurs et des élus, des outils à la fois innovants et aussi guidés par un certain bon sens. Ce plan est décliné en trois axes.

1- Des commerces dynamiques, l'affaire de tous

UN REMBOURSEMENT FISCAL INÉDIT

Cela n'a jamais été tenté en France : à partir du 1^{er} décembre prochain, le Département propose de rembourser 50% (dans la limite de 1 000 €) de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittée par les commerces de proximité. Il faut, pour en bénéficier, que le commerce ne dispose pas d'une surface de vente de plus de 300 m², qu'il soit ouvert au moins 1607 heures par an, qu'il n'appartienne pas à un centre commercial et bien sûr que son siège social soit situé dans l'Eure.

Outre un soutien financier non négligeable, ce dispositif contribue à la transition écologique et solidaire dans la mesure où le maintien de commerces de proximité permet de réduire les trajets en voiture.

Il favorise également une consommation locale avec des circuits plus courts au service d'une empreinte carbone réduite. Il représente enfin un effet de levier non négligeable pour la création, ou au moins le maintien, de l'emploi.

> Cette mesure sera mise en place à partir du 1^{er} décembre prochain. Elle fera l'objet d'une instruction simplifiée et dématérialisée sur un portail internet où le demandeur pourra directement faire sa demande, déposer les pièces nécessaires à l'examen de son dossier, suivre son avancement avant d'avoir la confirmation du versement de l'aide.

Toutes les infos à venir sur www.eureenligne.fr



Sébastien Lecornu, conseiller départemental de Vernon, ancien Président du Département de l'Eure.

« A vous, élus locaux, de vous emparer de ces outils »

« La question des centres-villes est une préoccupation commune de tous les élus qu'ils soient dans les villages ou dans les villes. Mais c'est aussi une thématique dont vous, les élus, devez vous emparer. Aujourd'hui le Département met à votre disposition des outils innovants et inédits. Cela reste des outils et ils ne donneront des résultats que si l'on s'en sert. A nous aujourd'hui d'en faire la promotion, entourée de la pédagogie qui doit accompagner la mise en œuvre. Ensuite aux maires, aux présidents d'intercommunalité de prendre leurs responsabilités pour déployer ses dispositifs sur tout le territoire ».

UN RÉSEAU DE BOUTIQUES TEST

La création d'un commerce est une opération souvent complexe et coûteuse notamment pour un jeune entrepreneur. Pour ne pas tuer l'initiative dans l'œuf, le Département propose, avec la commune ou l'intercommunalité, de développer le concept de « boutique test ».

Le principe est simple : la commune fait l'acquisition, avec l'aide éventuelle du Département à travers une subvention accordée dans le cadre d'une inscription du projet dans le contrat de territoire (FDAT attractivité du territoire), d'un local commercial vacant. Elle en assure la rénovation avant de s'appuyer sur les organismes consulaires (CCI et CMA) pour lancer un appel à projet, sélectionner un

porteur de projet et l'accompagner dans son parcours.

Le dispositif s'adresse à de jeunes entrepreneurs (immatriculés depuis moins de deux ans). Les franchises sont admises et le bail initial est d'une durée d'un an, renouvelable deux fois. Le loyer sera modéré et progressif sur la durée.

2- Mieux répondre aux nouveaux modes de consommation

Plus d'infos et de détails :

- Chambre de commerce et d'industrie Portes de Normandie (www.portesdenormandie.cci.fr)
- Chambre des métiers de l'Eure (www.artisanat27.com) selon le secteur d'activité.

Les modes d'achat et de consommation changent à une vitesse parfois vertigineuse. Le terme de révolution numérique prend dans ce domaine tout son sens.

Avec la CCI et la CMA, le Département propose d'accompagner les commerçants qui le souhaitent à la transition numérique en les aidant à créer une offre numérique, facteur de maintien de la compétitivité et de développement. Cela peut passer par des ateliers techniques itinérants, des formations spécifiques ou encore un travail de veille sur l'innovation numérique.

NE PAS HÉSITER À ALLER AU PLUS COURT

L'engouement des consommateurs pour les filières locales et les circuits courts est palpable. A son échelle, le Département y participe avec en particulier sa plateforme numérique Agrilocal, mettant en relation des producteurs locaux et la restauration collective.



Pour agir concrètement en faveur des circuits courts

www.agrilocal27.fr

3- Sauver les derniers commerces

DU DERNIER AUX DERNIERS

Jusqu'à présent, l'aide au maintien des derniers commerces de proximité en milieu rural était réservée au dernier commerce (au singulier). Elle sera étendue aux derniers commerces (au pluriel) afin de maintenir ou permettre la réouverture du dernier commerce de son secteur d'activité. Très concrètement, les aides pourront désormais permettre de sauver la

dernière boulangerie d'un centre-bourg mais également la boucherie ou la superette.

REDYNAMISATION DES CENTRES-BOURGS

Endiguer le déclin de l'attractivité des centres-villes et des centres-bourgs passe par une nécessaire réflexion stratégique doublée d'une action publique plus ou moins forte.

Les investisseurs privés ont en effet besoin

d'un cadre établi et stable pour s'engager.

En 2017, une expérimentation sera lancée à Verneuil-sur-Avre afin d'avoir cette approche globale de la redynamisation sur un territoire donné et insuffler une nouvelle dynamique commerciale s'appuyant sur la notion « d'expérience client positive et singulière ».

L'essentiel : le Département à vos côtés



Plaisir de lire : le Tour du monde en 80 jours offert aux collégiens de l'Eure

Responsable des collèges et de la lecture publique, le Département a décidé d'offrir aux élèves de 6^{ème} l'œuvre de Jules Verne. Pour développer le goût de la lecture chez les adolescents.

La lecture publique est l'une des missions importantes du Département. Elle passe en particulier par l'action de la médiathèque départementale et son travail en réseau avec les 111 bibliothèques et médiathèques.

Mais face à la « concurrence numérique », les livres ne doivent plus seulement être à disposition mais aller jusqu'aux lecteurs et notamment les plus jeunes.

Ainsi dans sa volonté de promouvoir la lecture auprès des adolescents, le Département a choisi d'offrir chaque année un classique de la littérature française aux classes de 6^{ème} et également en prévision, aux classes de 3^{ème} de tous les collèges de l'Eure, y compris les établissements privés.

Pour cette première, le choix s'est porté sur un auteur qui avait marqué son époque par sa modernité : Jules Verne et son « Tour du monde en 80 jours ».

Ce livre imprimé en Normandie à 10 000 exemplaires sera aussi mis à disposition d'autres publics en lien avec le Conseil départemental comme le foyer de l'enfance ou encore les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Se former à être aidant



Pour accompagner les aidants qui interviennent auprès d'un proche âgé, une formation gratuite est désormais ouverte aux Eurois directement par internet.

Les aidants ont un rôle fondamental pour le maintien à domicile des seniors en perte d'autonomie. Pourtant, ils n'y sont pas toujours préparés et peuvent rencontrer des difficultés.

Pour les accompagner, le Département et ses partenaires ont conçu un outil pratique via internet. D'une dizaine d'heures, cette formation est à suivre sans contrainte, depuis chez soi, à son rythme, à partir d'études de situations réelles et de cours en vidéo conçus par des experts.

Pour s'inscrire :
www.lesaidantsenligne.org

Maintenance informatique : le Département prend la main

C'est une des nouveautés de cette rentrée scolaire : la reprise de la maintenance informatique des collèges par les services du Département.

Depuis le 1^{er} septembre, le transfert, du rectorat au Département, de la maintenance des infrastructures et des équipements informatiques des collèges, est opérationnel.

Cette nouvelle mission départementale s'est traduite par un minutieux travail préparatoire d'un an et demi et par la constitution d'une équipe de 5 personnes avec un objectif clairement affiché : améliorer le service rendu.

Pour y parvenir, il est apparu indispensable de mettre en œuvre un important plan de modernisation des infrastructures et des matériels déployés dans les établissements. Près de 2 millions d'euros ont d'ores et déjà été investis. Cet effort conséquent sera poursuivi

dans les trois prochaines années.

Depuis la rentrée, les utilisateurs disposent d'une plateforme d'assistance et de maintenance, à utiliser quelle que soit la nature et la complexité de la demande. A partir de ce point d'entrée unique, la requête est traitée le plus rapidement et le plus efficacement possible.

S'agissant d'une organisation nouvelle, un premier bilan du fonctionnement sera réalisé en fin d'année pour, d'une part, vérifier les délais et la nature des réponses apportées par les services du Département, et d'autre part, faire un point d'étape de la phase de modernisation des équipements déployés dans les collèges.



En savoir +

Rendez-vous sur www.eureenligne.fr, rubrique jeunesse et sport.

MOBILITÉ

Le Département lance 4000 prêts à taux zéro



**LE DÉPARTEMENT PROPOSE AUX 18/25 ANS
3000 PRÊTS AUTO... SANS INTÉRÊT !**

Il existe pour les jeunes un certain nombre de dispositifs destinés à aider au financement du permis de conduire. Rien en revanche pour faciliter l'acquisition de sa première voiture. Or l'un ne va pas sans l'autre notamment dans un territoire essentiellement rural où la mobilité peut rapidement être un frein à l'insertion sociale et professionnelle.

Devant ce constat, le Département a décidé de créer, à titre expérimental dans un premier temps, un dispositif de prêt à taux zéro, pour

acheter un premier véhicule.

Ce prêt de 3000 € sera accordé sans condition de ressources aux 3000 premiers jeunes de 18 à 25 ans qui en feront la demande sur une plateforme numérique spécifique ouverte à partir du 1^{er} janvier prochain. Il faudra résider dans l'Eure, avoir obtenu son permis de conduire dans les six mois qui précèdent le dépôt de la demande et s'engager à acquérir un véhicule propre (moins de 120 gr de Co2 par km).

Sur le plan technique, le prêt sera accordé par le secteur bancaire traditionnel et le Département prendra en charge les intérêts.

**1 000 € POUR PÉDALER
SANS FORCER**

Et comme il ne doit pas y avoir que la voiture pour se déplacer aujourd'hui, en particulier en milieu urbain, le Département a souhaité étendre le dispositif à l'achat d'un vélo électrique. Le principe général reste le même. Il s'appliquera aux 1000 premières demandes pour un prêt de 1000 €. L'opportunité s'adresse une fois encore aux résidents eurois mais sans condition d'âge.



En savoir +

Les demandes de prêts pour les autos et les vélos sont à déposer à partir du 1^{er} janvier sur www.eureenligne.fr

AIDES AGRICOLES

Une bonne nouvelle à faire connaître

En complémentarité des aides proposées par la Région, le Département réaffirme son soutien au monde agricole. Cela passe par un nouveau régime d'aides, destinées en particulier aux exploitations les plus modestes qui souhaitent se moderniser, se mettre aux normes, diversifier leurs circuits de commercialisation ou encore s'engager dans une démarche d'agriculture durable.

Dans l'Eure, l'objectif de ce nouveau régime d'aides départementales vise en particulier à aider les exploitations agricoles les plus petites, et donc souvent les plus fragiles, face aux crises agricoles qui s'enchaînent.

Plus précisément, les axes retenus par le Département sont :

- le développement des circuits courts, de la vente directe et des filières locales ;
- la plantation de haies bocagères et le développement de l'agroforesterie avec l'aide aussi bien à l'achat des plants pour la plantation que des matériels d'entretien ;
- la réduction des risques professionnels des agriculteurs (notamment en élevage) ;
- la garantie du bon état sanitaire des cheptels.

Les modalités de demandes et d'attributions de ces aides départementales ont volontairement été rendues le plus simples possibles avec la possibilité d'être entièrement faites en ligne.

Elles concernent des investissements compris entre 500 et 10 000 € HT avec un taux maximum de subvention de 40 %.



Comment en bénéficier ?

Il suffit pour les agriculteurs qui le souhaitent :

- 1 ▪ de télécharger le dossier sur eureenligne.fr/territoire/agriculture.
- 2 ▪ de le compléter et le retourner par mail à agriculture-durable@eure.fr ou à l'adresse postale indiquée.
- 3 ▪ le Département contactera le demandeur par mail pour le tenir informé de l'avancement de son dossier.

Attention, bien attendre l'avis de notification de l'aide du Département avant d'engager des frais.

Contact : 02.32.31.51.99.

La lecture comme priorité départementale

→ Le Département dynamise la lecture publique et lance un plan innovant pour redonner aux jeunes et aux moins jeunes le goût de la lecture. Avec un réseau de 111 bibliothèques, 5 médiathèques et son ingénierie culturelle, le département dispose d'un socle idéal sur lequel reposera sa nouvelle ambition. Focus sur les 3 axes forts qui la composent.



LE LIVRE AU PLUS PRÈS DE CHEZ SOI

Rendre possible l'accès à la lecture partout, faire exister le livre là où sont les gens.

ACTIONS

- Soutien à la construction ou la reconstruction de bibliothèques pour réduire drastiquement les zones blanches de lecture publique
- Signature de nouvelles conventions avec les collectivités
- Installer des points livres ou des distributeurs de livres dans les services publics ou lieux d'attente



TOUS LECTEURS !

Le livre accessible à tous, sans exception !

ACTIONS

- Distribution annuelle de livres dans toutes les classes de 6^{ème} et 3^{ème}
- Lancement d'appels à projets en ciblant les personnes âgées
- Formation des assistants familiaux en ambassadeurs de lecture



VIRAGE NUMÉRIQUE ENGAGÉ !

Développer les outils numériques pratiques et l'apprentissage des usages

ACTIONS

- Développer la bibliothèque numérique sur le web pour un accès gratuit à tous les ouvrages en ligne
- Etendre les prêts de liseuses, tablettes, consoles, jeux vidéo pédagogiques...
- Créer des ateliers autour de l'usage numérique et la lecture dans les bibliothèques



Pour aller + loin

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE L'EURE

129 avenue Aristide Briand 27025 Évreux cedex

Tél : 02.32.39.23.24 - Site : mediatheque.cg27.fr

Responsable : Fabrice Carrière - Mail : fabrice.carriere@eure.fr

Restez connecté

Hôtel du Département
14, boulevard Georges-Chauvin
27000 ÉVREUX

02 32 31 50 50

info@eure.fr

eureenligne

[DepartementEure](https://twitter.com/DepartementEure)

eureenligne.fr

[flickr.com/eureenligne](https://www.flickr.com/photos/eureenligne)